



**COMPTE-RENDU**  
**Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2015**

**Membres présents** : tous les membres en exercice

**Absents ou excusés** : Hervé JOBARD qui a donné pouvoir à Yvon BOUDEAU, Béatrice SIAUDEAU, Maxime MASSON, Manuella PARAUD et Muriel DAVID

Madame Maryse TOURNIER a été nommée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2015 a été adopté à l'unanimité des membres présents

### **1 – Restructuration de la lagune – Choix de la filière**

La lagune actuelle pour l'assainissement du bourg est arrivée à saturation. Comme évoqué au cours de réunions précédentes, la construction d'une nouvelle s'impose. Mr LIMOUSIN représentant du cabinet SCE, maître d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux et la restructuration de la lagune, a présenté les différentes possibilités de station d'épuration qui pourrait être construite. Compte-tenu du fait qu'il va être difficile de trouver les terres suffisantes pour l'épandage des boues (60ha), il a été décidé de retenir une solution d'évacuation des boues en compostage et plus précisément un système de déshydratation mécanique par presse à vis. Afin d'aider au financement de ce projet, estimé à 830 000 € HT, une augmentation du prix du m<sup>3</sup> et de l'abonnement sera nécessaire.

La Communauté de Communes devrait prendre la compétence "assainissement collectif" en 2020. Les équipements seront alors transférés à la COMCOM. Mais leurs frais de fonctionnement viendront en déduction des dotations versées par la COMCOM à la commune.

### **2 – Restaurant scolaire – Bilan du fonctionnement de l'année scolaire 2014/2015**

Les dépenses ont augmenté de 6.84% (recrutement de personnel supplémentaire, hausse du nombre de portions...) et les recettes de 8.94% (davantage de repas facturés, notamment avec le paiement du 1<sup>er</sup> jour d'absence). Malgré cela, le restaurant reste déficitaire de 7 353.80 € contre 8 538.52 € l'année scolaire dernière.

Le prix du repas reste nettement inférieur à ce qui se pratique dans les autres communes (autour de 3.50€) Une augmentation du prix sera nécessaire en 2016, compte-tenu de la construction du nouveau restaurant scolaire.

Un nouvel agent a été recruté : elle partage son temps entre l'aide en cuisine et le service en salle.

Le double service a été mis en place. Dorénavant les enfants déjeunent tous dans la grande salle : de la petite section au CP lors du 1<sup>er</sup> service, puis les CE et les CM au 2<sup>ème</sup> service. Les membres de la commission en charge du suivi du restaurant scolaire ont assisté au temps de repas en début de semaine : des réajustements dans l'organisation et la répartition des tâches de chacun vont être faits.

Une étude va être menée pour la fourniture des serviettes de tables par la commune. Cela permettrait :

- de changer les serviettes tous les jours et ainsi éviter la prolifération des microbes en période hivernale.
- de faire gagner du temps au personnel dans la distribution des serviettes

Si ce principe se met en place, il sera nécessaire d'acquérir un lave-linge et un sèche-linge

### **3 – Construction du restaurant scolaire – Choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage**

Dans le cadre de la construction du restaurant scolaire, une consultation pour le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage a eu lieu en juillet. 7 cabinets ont fait une proposition. Suite au classement des offres, une rencontre a eu lieu avec les deux bureaux les mieux classés tant financièrement que techniquement. Il a été décidé de ne retenir que les missions de la tranche

ferme (état des lieux, étude des besoins, choix du maître d'œuvre). La mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage est donc confiée à Vendée Expansion pour un coût de 9 100 € HT  
Une rencontre a également eu lieu avec la Communauté de Communes afin que ce dossier puisse bénéficier des aides financières du dispositif "territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte".

#### **4 - Personnel communal – Autorisation de signature des contrats occasionnels ou saisonniers**

Le Maire peut être amené à signer des contrats pour besoin occasionnel ou saisonnier afin de faire face aux éventuelles absences du personnel notamment en cas de maladie, de congés ou bien en cas de surcroît de travail.

Ces remplacements pouvant parfois être gérés dans l'urgence, Mme le Maire ou un adjoint sont autorisés à signer les contrats

#### **5 – Permis de recherches minier – demande d'avis**

Par courrier reçu en mairie le 24.08 dernier, la Préfecture a informé la commune de l'instruction en cours d'une demande d'octroi de permis de recherches de mines d'antimoine, d'or, d'argent et de substances connexes, sur une surface de 303km<sup>2</sup>, regroupant 22 communes dont Vendrennes. La durée du titre minier sollicitée est de 5 ans

Dans le cadre de la phase de consultation locale, l'avis de la commune est sollicité.

Après avoir étudié le dossier, il a été estimé que celui-ci était incomplet : il n'y a pas d'informations sur ce qui se passerait en cas de découverte d'un site, il n'y a pas de contrepartie financière prévue pour les carottages ou tranchées qui seront faits, les forages sont perturbateurs pour la faune et la flore à proximité du Parc Soubise. Par conséquent, par un vote à bulletins secrets (17 votants – 17 NON) les élus ont émis un avis défavorable.

#### **6 – Ecole Marie Godet – Prise en charge des entrées à la piscine pour l'année scolaire 2014/2015**

Les enfants de l'école Marie Godet vont à la piscine CAP VERT aux Herbiers. Les frais de transports sont pris en charge par la Communauté de Communes et les entrées sont réglées par la commune. Pour 2014/2015, le montant s'élève à 1 744.80 € (727 entrées x 2.40 €).

#### **7 – Dénomination chemin**

Le chemin permettant l'accès au bassin d'orage de la Pidouzerie dessert également depuis peu une maison d'habitation. Afin de faciliter l'enregistrement de cette habitation auprès des divers services (eau, électricité, téléphone...) le chemin s'appellera dorénavant : chemin des Vallées.

#### **8 – Imputation de factures de moins de 500 € en section d'investissement**

Les factures concernant l'achat d'une plastifieuse, pour un montant de 146.01 € HT et l'achat des matériaux pour les cloisons des vestiaires de la salle de sports, pour un montant de 378.79 € HT seront imputées en investissement

#### **9 – Décisions modificatives**

Les modifications nécessaires à l'exécution du budget assainissement ont été validées

#### **10 – Communauté de Communes – Modifications des statuts**

Les statuts de la Communauté de Communes sont modifiés :

- dans le domaine du développement économique afin d'y intégrer les zones d'aménagement concerté ainsi que les études, aménagements, entretien et gestion des nouvelles zones d'activités économiques
- dans le domaine de la voirie d'intérêt communautaire afin d'y intégrer les voies de raccordement aux déchèteries intercommunales

#### **Questions diverses**

- Parc Eolien

Mme le Maire a rencontré un bureau d'études intéressé par l'implantation d'éoliennes sur le territoire communal. A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal a décidé de ne pas donner suite.

- Déplacement compteur d'eau d'un privé

Dans le cadre des travaux d'assainissement à la Guierche, la commune doit implanter un poste de relevage dans le bas du village, sur une parcelle privée. Un accord a été trouvé avec le propriétaire afin d'échanger le terrain nécessaire à l'implantation du poste contre une partie du chemin d'exploitation situé derrière sa maison. Cet échange permettra également de redresser le chemin.

Compte-tenu de cet échange de terrain, le compteur d'eau de la maison sera situé à proximité du poste de relevage. Dans la mesure où il faut un compteur pour ce poste, celui-ci va être conservé et un nouveau compteur va être posé pour l'habitation. Le propriétaire souhaite qu'il soit implanté au plus près de sa maison (parcelle 124) en limite de sa parcelle constructible alors que sa limite de propriété se situe plus en amont (parcelle 113 – non constructible), obligeant ainsi la commune à faire une extension de réseau pour un coût de 1 980 € HT.

Dans la mesure où la commune n'a pas d'autres possibilités d'implantation pour le poste de relevage, la demande du propriétaire est acceptée (17 votants – parcelle 124 : 9 voix – parcelle 113 : 4 voix – 2 BLANC)

- Remise du drapeau "Soldats de France" aux AFN

Le 24 octobre prochain aura lieu la remise du drapeau "Soldats de France" aux AFN. Il s'agit d'une manifestation importante : environ 300 personnes sont attendues dont 50 porte-drapeaux. Les discours auront lieu dans la salle de sports. Le conseil municipal des enfants sera associé à cette manifestation

### MARCHÉS HT SIGNÉS DEPUIS LE 02.07.2015

Date	Fournisseurs	Objet de la commande	Montant HT
13.07.15	ATELIER CHENU	Nom "salle Vendrina"	834.00 €
13.07.15	AQSE	Recyclage habilitation électrique Jean-Paul	360.00 €
13.07.15	VERRIER	Plastifieuse	146.00 €
20.07.15	ISS HYGIENE	Dégraissage hotte et nettoyage VMC foot	885.20 €
20.07.15	CSPC	Remplacement coffret électrique foot	1 646.57 €
18.08.15	ATELIER GRAPHIQUE	Panneaux publicitaires les Musiciens	446.60 €

### TOUR DE TABLE :

Roselyne PHILIPART : - la DDTM souhaite refaire la couche de surface sur la RD160, en agglomération. Les travaux de peinture et de remise en place des boucles de détection des feux sont à la charge de la commune. Ces travaux n'étaient pas prévus. Le devis de peinture est en cours d'élaboration. Celui pour la remise en place des boucles s'élève à 3 200 €.

- La DDTM demande que la commune réalise une étude loi sur l'eau sur le bassin versant de la Minée 1 et 2 ainsi que pour la zone intercommunale

Christian MAZO : Les vestiaires de la salle de sports seront terminés semaine prochaine. Les travaux de réparation électrique au foot sont en cours. L'aménagement de la place des Alizés se poursuit (pose de la pergola, jeu de boules...). Nombreux retours positifs suite à l'arrachage de la haie du Benet offrant ainsi une belle perspective.

Claude ROUSSEAU: Le transfert de compétences à la COMCOM engendre pour elle des frais de fonctionnement supplémentaires alors que ces frais deviennent en moins pour la commune. La commission intercommunale CLECT a pour rôle de déterminer le montant de ces frais qui viennent donc en déduction des dotations versées à la commune par la COMCOM. Suite au transfert des bibliothèques, il va être demandé à la CLECT de ne pas agir sur le montant des dotations.

Yvon BOUDEAU : - Le Comité des Fêtes souhaiterait récupérer les tables qui sont stockées dans le sous-sol de la mairie et qui ne servent pas afin de les mettre à disposition des associations et des particuliers > OK

- Rappel : concert de trompes dans l'église le 19.12.15

Didier CHAUVET : L'intervention de l'entreprise pour le point à temps va se faire prochainement

Damien CLAVIER : Suite aux travaux d'assainissement à la Guierche, quand est-ce que la route va être refaite ? >les travaux sont bientôt terminés. La voirie devrait se faire en septembre Les panneaux "route barrée" devant l'ancienne mairie sont dangereux.

Maryse TOURNIER : Dans le cadre du jumelage, elle représentera la COMCOM au cours du déplacement en fin de semaine à Newtown, accompagnée par Marie BELAUD.

Patrice ROUSSELOT : Tailler les haies de la rue du Champ de la Foire

Gérard GALLARD : la construction de la station d'épuration de la Guierche est bientôt achevée. Une rambarde de sécurité sera posée au pont.

Vendrennes le 4 septembre 2015

La secrétaire de séance  
Maryse TOURNIER

Le Maire  
Roseline PHILIPART